

Droits d'inscription 2026/2027

Etudiant·es de l'Union Européenne

Etudiant·es sans condition particulière : 1.194 €

Etudiant·es ayant reçu une allocation d'études ou une réduction de minerval de la Fédération Wallonie Bruxelles

- Etudiant·es de condition intermédiaire : **835 €**
- Etudiant·es de condition modeste: **374 €**
- Etudiant·es boursier·ères : **0 €**

Voir conditions sur le site : <https://mesetudes.be/couts-des-etudes>

Ces montants ne s'appliquent pas aux boursier·ères des autres pays européens (CROUS, Auslands-BAföG...)

Etudiant·es étranger·es hors Union Européenne (et non assimilés dont la Suisse)

1.194 € + 4.175 € = **5.369 €/ par an**

AUCUNE FACTURE n'est envoyée au domicile, c'est à l'étudiant.e de se mettre en ordre.
Un acompte de 50 € minimum est dû impérativement pour le **31 octobre 2026** au plus tard.

Le solde est à payer avant le 31 janvier 2027, après cette date si les droits d'inscription n'ont pas été payés, l'étudiant.e sera exclu.e de l'école.

paiement par compte bancaire

bénéficiaire : COISL

Comité Organisateur des Instituts Saint-Luc

d'un compte belge :

BE19 3100 1936 3512

d'un compte étranger :

Banque ING

virement européen (gratuit)

Chaussée de Waterloo, 687 – 1060 Bruxelles

IBAN: BE 19 3100 1936 3512

BIC: BBRU BEBB

Communication :

NOM, prénom, cursus et année (ex: DELRUE HENRI AI 1)

Les présentes conditions sont susceptibles d'être, à tout moment, modifiées en fonction de l'évolution de la législation